

VIDE GRENIER DU 5 JUILLET 2026

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 05/07/2026

ORGANISÉ PAR LE CLUB LIONS CLUB LA BAULE CÔTE D'AMOUR JR
PLACE DES SALINES À LA BAULE
DE 8H00 À 18H00

BULLETIN D'INSCRIPTION ATTESTATION

JE SOUSSIGNE (NOM ET PRÉNOMS)
ADRESSE

CODE POSTAL	VILLE
TÉL	MAIL
DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE
PRÉCÉDENTE	DÉLIMÉLÉ

DEMANDE L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE POSANT LE 06/07/2026
NOMBRE DE PLACEMENTS DEMANDÉS: (4MX3M) X 13€ = €

TOTAL À PAYER:

IMMATRICULATION DU VÉHICULE N°

TOUT RÉGLEMENT NON PARVENU AVANT LE 30 JUN 2026 ENTRAINERA L'ANNULATION
DE VOTRE DEMANDE

FAIT A _____ LE _____ SIGNATURE _____

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS AUPRÈS DE: JEANMICHEL GINGUENEAU
6 AV DE TOULLEAIN 44310 LE POUILLIEUX
TEL : 06 07 23 86 14

MAIL: JEANMICHEL.GINGUENEAU@ORANGE.FR

BULLETIN À RENVoyer À L'ADRESSE CDESSUS APRÈS L'AVOIR COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ AVEC:

- UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOS NOM ET ADRESSE
- VOTRE RÉGLEMENT PAR CHEQUE À L'ORDRE DU LIONS CLUB LA BAULE CÔTE D'AMOUR
- LA COPIE RECTO VERSO DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ
- LE BULLETIN D'INSCRIPTION COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ

PAR RETOUR VOUS RECEVREZ LE BON D'INSCRIPTION À PRÉSENTER À VOTRE ARRIVÉE À LA CUEIL

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE L'ÉVACUATION DE VOS DÉCHETS.

- ART.1. LE LIONS CLUB LA BAULE CÔTE D'AMOUR ORGANISE UN VIDE GRENIER LE DIMANCHE 5 JUILLET 2026 PLACE DES SALINES À LA BAULE
- ART.2 LE VIDE GRENIER EST OUVERT DE 8H À 18H, AUX PARTICULIERS SEULEMENT
- ART.3 POUR LES PARTICULIERS, SEULE LA VENTE D'OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS EST AUTORISÉE.

(CF: ART 310-2 DU CODE DU COMMERCE)

- ART.4. L'ORGANISATEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS, DÉTÉRIORATIONS ET ACCIDENTS SURVENUS PENDANT LA MANIFESTATION.
- ART.5. LES EMPACEMENTS DE 4MÈTRES PAR 3MÈTRES (LONGUEUR X PROFONDEUR) SONT AU TARIF DE 13€, 16€ APRÈS LE 30 JUIN 2026
- ART.6. VOUS ÊTES DÉCLARÉ EXPOSANT DES QUE VOUS ÊTES EN POSSESSION DU TITRE D'OCCUPATION.

- ART.7. L'ORGANISATEUR PLACE LES EXPOSANTS SUIVANT LEUR ORDRE D'ARRIVÉE.
- ART.8. UN EMPACEMENT RÉSERVÉ ENCORE LIBRE À 9H POURRA ÊTRE REDISTRIBUÉ SI L'EXPOSANT N'A PAS PRÉVENU L'ORGANISATEUR.
- ART.9. VEULEZ LAISSER PROPRES LE PLACEMENT QUE VOUS AVEZ OCCUPÉ
- ART.10. PETITE RESTAURATION ET TOILETTES SUR PLACE.
- ART.11. L'ACCÈS DES VÉHICULES SUR LA ZONE DE VENTE NE SERA AUTORISÉ QUE POUR LE DÉPÔT ET LE RETRAIT DU MATÉRIEL DE 7H À 8H ET DE 18H À 19H.
- ART.12. L'ORGANISATEUR EST LIBRE D'ACCEPTER OU DE REUSER EN INSCRIPTION, IL NE PROCÉDERA À AUCUN REMBOURSEMENT, MÊME EN CAS D'INTÉPÉRÉS
- ART.13 CHAQUE EXPOSANT SERA INSCRIT SUR UN REGISTRE TRANSMIS À LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-NAZAIRE SOUS 8 JOURS. L'ORGANISATEUR NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS PAR LA SOUS-PRÉFECTURE ULTÉRIEUREMENT.
- ART.14 L'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER IMPLIQUE DE FACTO L'ENGAGEMENT

- PRODUIRE UNE ATTESTATION SUR L' HONNEUR DE NON PARTICIPATION À 1 AUTRE MANIFESTATION
- DE MÊME NATURE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE (CF: ART 321-9 DU CODE PÉNAL)

VIDE-GRENIER

5 JUILLET 2026

LA BAULE-ESCOUBLAC

Place des Salines de 8h à 18h

Restauration, buvette



BROCANTE • VIDE-GRENIER

CHINEZ AU BORD DE MER,
TROUVEZ VOTRE BONHEUR !



LA BAULE CÔTE D'AMOUR

EXPOSANTS

13 €

les 4m x 3m

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS:

Jean Michel GINGUENEAU

Tel: 06 07 23 86 14

Mail: jean-michel.gingueneau@orange.fr